

Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron



Le Val Saint Germain le 13 septembre 2014

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN

DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014 A 20H

L'an deux mille quatorze, le jeudi onze septembre à vingt heures en Marie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

Présents : Serge Deloges, Maurice Robin, Françoise Mithouard, Eric Thiébaud, Danielle Villain, Michel Palleau, Marie Françoise Conan- Petitot, Henri Demonceaux, France Lacroix Andrivet, Pascal Pelletier, Sylvie Ollivier Henry, Alain Renard, Nelly Larousse, Eric Evrard.

Absente Excusée : Raymonde Sévéré (Mme Raymonde Sévéré a donné pouvoir à Mr Serge Deloges).

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h.

Madame Françoise Mithouard est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2014.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

ORDRE DU JOUR

1- Vote du Budget Supplémentaire

- Présentation du budget par chapitre
- Présentation du résultat au 1^{er} septembre 2014
- Vote pour les ajustements suivants : annulation de titres enregistrés deux fois pour un montant de 16 078 €, erreur d'imputation d'une somme de 120 0486 €, somme inscrite sur le budget de l'Investissement au Fonctionnement par ordre de la Trésorerie Générale de Dourdan

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

2- Vote pour engager la révision générale du PLU pour se mettre en conformité avec le SDRIF (échéance fin 2016)

Le Plan Local d'Urbanisme définit les zones constructibles, PLU adopté en 2008. En 2010, il y a eu une révision simplifiée concernant la carrière, un oubli de la carrière dans le PLU.

Au 1^{er} janvier 2016, nous devons nous mettre en conformité avec le Grenelle 2 pour une gestion économique de l'espace et protéger les zones vertes.

Fin 2016, le SDRIF (Schéma Directeur Régional Ile de France), approuvé en 2013, demande une augmentation de 10% de la densité moyenne des espaces déjà urbanisés et une augmentation de 5% de l'espace à urbaniser.

La loi « Alur » votée en mars 2014 fait disparaître le COS (0,10,0,20,0,30,0,40), et les surfaces minimales de construction.

Nous devons nous mettre en conformité et nous avons l'obligation pour ce faire de faire appel à un bureau d'étude. Nous délibérons pour engager la procédure de la révision du PLU.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

3- Vote pour la nomination de la commission de révision de la liste électorale

La liste électorale est révisable au cours de l'année, contrôle des inscriptions et contrôle des radiations. Pour ce faire, sont nommés un délégué du Préfet, un délégué du Tribunal de Grande Instance et le Maire, Mr Serge Deloges et 3 membres du Conseil Municipal : Mmes Nelly Larousse, Marie Françoise Petitot et Raymonde Sévéré se présentent et sont élues à l'unanimité.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

4- Vote pour transférer la Mairie dans les locaux du Manoir pour engager les travaux d'aménagement dudit Manoir et engager également dès que possible les démarches pour vendre la Mairie actuelle

Les locations du Manoir étant inopérentes à cause de différents problèmes qui sont :

- Un problème de location, locations inexistantes
- Des frais coûteux de fonctionnement
- Un surendettement de la Commune, remboursement d'emprunts

Nous délibérons pour le transfert de la Mairie actuelle vers le Manoir.

La vente de la Mairie actuelle permettra à la fois de rééquilibrer des comptes et d'effectuer d'autres investissements.

La Commission des Bâtiments a travaillé dans ce sens et a mandaté un architecte pour les différents travaux à effectuer.

Une évaluation de vente de la Mairie actuelle est en cours.

Une partie des locaux sera affectée à l'usage des Associations

Vote à l'unanimité soit 15 voix pour

5- Vote de la taxe sur la vente des terrains à construire

De nombreuses communes ont déjà voté cette taxe.

« Les communes peuvent, sur délibération du Conseil Municipal, instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisme ou par une carte communale dans une zone constructible. Elle ne s'applique pas aux cessions portant sur les terrains qui ont été classés en terrain constructibles depuis plus de 18 ans ».

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

6- Vote du nouveau règlement cantine-garderie, transport périscolaire, étude dirigée

Le nouveau règlement sera distribué dans les cahiers de liaison des enfants des écoles.

Le tarif horaire de la cantine et de la garderie ne change pas. Une étude surveillée par un professeur des écoles par Mme Rousseau sera mise en place le mardi et le jeudi de 16h30 à 18h pour un montant de 3,80 € par enfant comprenant le goûter.

Le transport du car du mercredi à 11h30 emmenant les enfants au Centre de Loisirs de St Chéron sera facturé 3 € par enfant.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

7- Vote sur les paiements des intervenants pour les activités périscolaires (NAP nouvelles activités périscolaires)

Le tarif des intervenants est de 14€ par heure TTC.

Il y a 12 intervenants ce qui fait 11 créations de poste dont 6 à 5h, 1 à 1h15, 2 à 2h30 (ou 1 de 5h) **plus** 1 à 27h + 5h en Heures supplémentaires, 1 à 35h + 5h en HS.

Délibération pour le montant du tarif.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

8- Vote concernant le SIBSO (groupement de commandes, transfert de compétence)

Deux décisions :

- Participer à un schéma directeur de gestion des eaux pluviales par le biais d'un groupement de commandes et diagnostic existant.
- Transfert au SIBSO de la maîtrise des eaux pluviales du secteur actuel.

Le Coût de l'opération est de 300 000 € pour l'ensemble du syndicat, subventionné à 80%. Le Coût de l'étude pour le Val Saint Germain serait de 2241 € HT.

Délibération pour le transfert des compétences au SIBSO : maîtrise des eaux pluviales à compter du 1^{er} janvier 2015 et participation forfaitaire annuelle de 9241 €HT /an,

auquel cas, nous ne paierions pas l'étude préalable du montant de 2241 € nommé ci-dessus.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

9- Vote pour l'adhésion au syndicat mixte SYMGHAV

La CCDH gère une aire d'accueil de 20 places conformément aux dispositions départementales d'accueil de l'habitat des Gens du Voyage.

La CCDH a décidé d'adhérer au SYMGHAV (Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageurs).

Délibération pour une autorisation à adhérer à ce syndicat.

Vote soit pour 14 voix, contre 1 voix

10- Vote pour l'adhésion d'un référent ou d'une référente au Réseau d'Appel des 100

Les collectivités territoriales sont de plus en plus mobilisées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Réseau « Appel des 100 » vise à accompagner cette démarche et aide les femmes dans leurs problématiques de violences conjugales et les difficultés qu'ont ces femmes à élever seules leurs enfants.

Délibération pour nommer une Référente Titulaire, Mme Sylvie Ollivier-Henri et une Référente Suppléante, Mme France Lacroix-Andrivet.

Vote à l'unanimité soit pour 15

11- Vote pour l'acquisition d'un véhicule destiné aux agents techniques

Mr Maurice Robin, 1^{er} Adjoint a fait une étude pour l'achat de ce véhicule chez plusieurs concessionnaires Citroën, Renault, Ford.

Nous avons délibéré sur cet achat qui sera un véhicule Ford, essence, climatisation et blue tooh d'un montant de 14 000 € TTC sur lequel nous récupérerons la TVA.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

12- Requête du SIBSO concernant le passage d'une canalisation sur une parcelle appartenant à la commune

Actuellement des travaux de voirie sont en cours par l'entreprise de « LA COLAS » entreprise de travaux publics portant entre autre sur la reprise des raccordements d'assainissement de deux propriétés celle de Mme PALFI et celle de Mr HARTMANN. Un relevé topographique a procédé au repérage des lieux. Sur cette base, l'entrepreneur nous a fait part de ses inquiétudes : les travaux chez Mr HARTMANN sont techniquement complexes et coûteux. D'autre part, l'entreprise émet des réserves quant au bon écoulement des eaux usées dans la canalisation de raccordement de Mme PALFI, étant donné la faible pente. Ces points ayant été abordés le SIBSO a proposé une solution technique qui semble convenir aux riverains. Celle-ci consiste à ramener en gravitaire les eaux usées des deux usagers sur les terrains communaux situés entre le boulodrome et la haie de Mme PALFI. Sur cet espace, le SIBSO projette de réaliser un poste de refoulement, lequel permettra de

ramener les eaux usées des deux logements jusqu'au réseau de la rue de Granville. L'équipement de refoulement fera partie intégrante des biens du service. De ce fait, deux cas de figure sont envisageables :

- Soit la commune met à disposition du SIBSO une partie de la parcelle communale par convention.
- Soit la commune cède les terrains au SIBSO. L'entreprise « LA COLAS » nous transmettra prochainement les plans d'exécution de l'aménagement.

Délibération pour que la commune mette à disposition une partie de la parcelle communale.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

13- Vote pour reconduire les subventions aux Associations

La Trésorerie Générale demande une délibération pour l'attribution des subventions de l'année 2014 aux Associations suivantes

- Art religieux et Patrimoine d'un montant de 200 €.
- Association des Parents d'élèves du Val St Germain soit 450€
- Families soit 300 €
- Le Gang des Plongeurs soit 300 €
- Terre de Jeu soit 765 €
- Val 2000 soit 1375 €
- Val Animation Loisirs soit 1375 €
- Val Tennis soit 2032,80 €
- Vivre au val soit 70 €

Vote pour 14 voix, abstention 1 voix

14- Vote pour l'adhésion à un groupement de commandes et à une convention pour l'achat de gaz

A partir de la fin de l'année 2014, nous devons nous mettre en conformité avec le code de l'énergie dans la mesure où la consommation du gaz non domestique dépasse 300 000 kwatts/ heure. C'est notre cas.

Délibération pour adhérer à un groupement de commandes effectué par la CCDH qui procèdera à une étude des appels d'offre ce qui nous permettra d'adhérer à une convention.

Vote à l'unanimité soit pour 15 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Fait au Val Saint Germain le vendredi 12 septembre 2014

